

## LE PARRAINAGE CIVIL

Le parrainage civil est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la République

### LE BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Anciennement appelé "baptême républicain", le parrainage civil est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la République. Il reste une simple coutume et ne fait l'objet d'aucun texte législatif ou réglementaire.

### L'Origine du parrainage civil

Historiquement, la notion de "baptême républicain" remonte à l'époque de la distension des liens entre l'Église et de l'État. En effet, par décret du 20 prairial an II - 8 juin 1794, il a été décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil.

Aucun texte officiel ne prévoit le parrainage civil ; rien n'oblige les mairies à le pratiquer. À Antibes, il a été décidé d'organiser cette cérémonie.

### A QUI S'ADRESSER POUR ORGANISER LE PARRAINAGE CIVIL ?

Il convient de compléter [le dossier téléchargeable ici](#) ou de contacter l'unité Etat Civil au [04 92 90 51 51](tel:0492905151) ou [via ce formulaire](#) afin de prendre un rendez-vous pour récupérer un dossier.

Une fois le dossier complété, il faudra de nouveau reprendre rendez-vous au même numéro.

La date de la cérémonie sera fixée le jour du dépôt du dossier.

### Comment se déroule la cérémonie ?

Elle se déroule du lundi au vendredi à l'Hôtel de Ville, dans la salle des mariages, en la présence du ou des bénéficiaires, de ses ou leurs parents, des parrains, marraines, de la famille et des proches, et du maire ou de son représentant.

Le jour choisi, tous les participants à cette cérémonie sont accueillis par l'élu. La famille est invitée à s'asseoir, tandis que l'élu prononce un discours par lequel il évoque l'origine de la cérémonie et les valeurs républicaines. Il invite ensuite les parrains et marraines à s'engager solennellement auprès du ou des "parrainés" et à accepter les responsabilités morales qui leur incombent désormais.

Vient ensuite le moment de la signature du registre qui clôturera la cérémonie, qui peut se dérouler le samedi si elle est couplée à la cérémonie de mariage du ou des enfants parrainés.

### Quels sont les droits qui en découlent ?

Les parrain et marraine n'ont aucun droit particulier sur le parrainé, notamment en cas de décès de ses parents. En effet, s'agissant entre autres des mineurs, des dispositions précises sont prévues par la législation et des tuteurs peuvent être désignés par les autorités judiciaires compétentes. Ils n'ont donc à assurer qu'une responsabilité morale envers "l'enfant parrainé".

### PARRAINAGE CIVIL - PRISE DE RDV

PARRAINAGE CIVIL -  
DÉPÔT DES DOSSIERS

PARRAINAGE CIVIL -  
RETRAIT DES DOSSIERS



**HÔTEL DE VILLE  
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,  
06600 Antibes